

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**VILLE DE ROSEMÈRE**

Procès-verbal de **la séance ordinaire du Conseil** tenue par voie électronique à 19 h 30 en la salle du Conseil de l'hôtel de ville, 100 rue Charbonneau, le mardi, 14 avril 2020.

SONT PRÉSENTS :	Le maire	Eric Westram
	Les conseillers	Marie-Hélène Fortin Melissa Monk Stéphanie Nantel René Villeneuve Hélène Akzam Philip Panet-Raymond
ÉGALEMENT PRÉSENTS:	La greffière par intérim	Marie-Claude Themens
	Le directeur général	Guy Benedetti

**À 19 h 30, Monsieur le maire constate le quorum et ouvre la séance ordinaire du Conseil.**

**Seul le maire est présent dans la salle, tous les autres participants sont en visioconférence.**

**1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2020-04-102**

**1.1 SÉANCE ORDINAIRE DU 14 avril 2020**

Sur proposition du maire Eric Westram, appuyée par la conseillère Stéphanie Nantel, il est

RÉSOLU que l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil pour la présente séance soit adopté avec les modifications suivantes :

**Ajout :**

**6 AUTRE RÉGLEMENTATION**

6.1 **794-10 – PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 794 ET SES AMENDEMENTS SUR LA QUALITÉ DE VIE - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**

**Retrait :**

**12 SERVICES COMMUNAUTAIRES**

12.2 **ÉVÈNEMENT " FOOD TRUCK " 5<sup>E</sup> ÉDITION AU PROFIT DE LA FONDATION DES CHSLD DRAPEAU-DESCHAMBAULT-MAISONNEUVE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## **2 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

### **2020-04-103**

#### **2.1 SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2020**

Sur proposition du maire Eric Westram, appuyée par la conseillère Stéphanie Nantel, il est

RÉSOLU que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2020 soit adopté sans être lu, chacun des membres du Conseil en ayant reçu copie avant la veille de la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### **2020-04-104**

#### **2.2 SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 AVRIL 2020**

Sur proposition du maire Eric Westram, appuyée par la conseillère Stéphanie Nantel, il est

RÉSOLU que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 avril 2020 soit adopté sans être lu, chacun des membres du Conseil en ayant reçu copie avant la veille de la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## **3 CORRESPONDANCE OFFICIELLE**

### **3.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU C.C.U. – RÉUNION DU 12 FÉVRIER 2020**

Dépôt du procès-verbal de la réunion du C.C.U. du 12 février 2020 rédigé par le chef – Permis et inspections.

## **4 URBANISME**

### **4.1 DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

CONSIDÉRANT les demandes de dérogation mineure consignées au rapport du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) du 18 mars 2020;

CONSIDÉRANT les recommandations du C.C.U.;

CONSIDÉRANT que les personnes présentes ont eu l'occasion de se faire entendre sur ces demandes de dérogation mineure;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère Marie-Hélène Fortin, appuyée par la conseillère Stéphanie Nantel, il est

RÉSOLU :

**2020-04-105**

a)

D'accorder les dérogations mineures, selon la recommandation 2020-03-16 du C.C.U., pour permettre une marge de recul arrière de 6,6 mètres alors que le Règlement 801 – Zonage prévoit pour la zone H-90, une marge de recul arrière de 7 mètres et un empiètement de 2 mètres de la galerie dans la marge de recul de la cour avant, alors que l'article 79 du Règlement 801 – Zonage permet un empiètement maximal de 1,5 mètre dans une marge de recul pour la propriété située au **324, rue Delcourt (Lot 2 778 399)** ;

**2020-04-106**

b)

D'accorder la dérogation mineure, selon la recommandation 2020-03-18 du C.C.U., pour permettre une superficie de plancher de 162,72 mètres carrés plutôt que 185 mètres carrés, tel qu'exigé à la grille de zonage du Règlement 801 pour la propriété située au **173, rue Hector (Lot 2 781 028)**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2020-04-107****4.2** PLANS D'INTÉGRATION ET D'IMPLANTATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.)

CONSIDÉRANT le Règlement 804 sur les plans d'intégration et d'implantation architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichages traitées par le service permis et inspections;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) en date du 12 février 2020;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère Stéphanie Nantel, appuyée par la conseillère Marie-Hélène Fortin, il est

RÉSOLU

- a) D'approuver la nouvelle construction au **324, rue Delcourt** selon les plans et échantillons soumis, le tout conformément à la recommandation 2020-03-16 du C.C.U ;
- b) D'approuver la nouvelle construction au **173, rue Hector** à la condition que les deux pentes au-dessus du garage et de l'entrée soient identiques ou que celle au-dessus du garage soit complètement retirée. Un plan modifié devra être déposé pour approbation au service Permis et inspections, le tout conformément à la recommandation 2020-03-18 du C.C.U ;
- c) D'approuver l'affichage commercial des commerces CEIME (Centre d'évaluation et d'intervention multidisciplinaire pour enfants), Alternative Caméléon (Ergothérapie et éducation spécialisée), Clinique d'orthophonie V. Laniel situés au **470, chemin de la Grande-Côte**, le tout conformément à la recommandation 2020-03-05 du C.C.U ;
- d) D'approuver l'affichage commercial en vitrine du commerce Cuisines Rosemère situé au **132, boulevard Labelle**, le tout conformément à la recommandation 2020-03-06 du C.C.U ;
- e) D'approuver l'affichage commercial du commerce Mode Urban Behavior situé au **401, boulevard Labelle** à la condition que l'enseigne respecte les exigences de l'Office québécoise de la langue française, le tout conformément à la recommandation 2020-03-07 du C.C.U ;

- f) D'approuver la modification de la façade principale et l'ajout de cases de stationnement pour le bâtiment commercial situé au **214, boulevard Labelle**, le tout conformément à la recommandation 2020-03-09 du C.C.U ;
- g) D'approuver l'agrandissement de la propriété située au **154, rue Bellerive** selon les nouveaux plans et échantillons soumis à la condition qu'un aménagement paysager soit réalisé tel que présenté sur la perspective couleur déposée, le tout conformément à la recommandation 2020-03-12 du C.C.U ;
- h) D'approuver l'agrandissement et la modification du revêtement extérieur de la façade principale de la propriété située au **214, rue Coronation**, le tout conformément à la recommandation 2020-03-13 du C.C.U ;
- i) D'approuver la nouvelle construction au **171, rue Adélar**d en suggérant au requérant d'utiliser une brique plus organique ou plus chaude ou uniquement la pierre proposée. Si une nouvelle brique est sélectionnée, un échantillon devra être déposé pour approbation au service Permis et inspections, le tout conformément à la recommandation 2020-03-17 du C.C.U ;
- j) D'approuver la modification du revêtement extérieur de la propriété située au **471, rue Beechwood** selon le nouvel échantillon soumis pour le canexel, soit la couleur " pierre de rivière ", le tout conformément à la recommandation 2020-03-10 du C.C.U.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### 4.3 RÈGLEMENTATION D'URBANISME

#### 2020-04-108

- a) 800-04 – PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 800 – PLAN D'URBANISME AFIN DE MODIFIER LE TEXTE ET L'ANNEXE 1 AU PLAN 2 « ÉLÉMENTS ET CONTRAINTES D'INTÉRÊTS » POUR INTÉGRER LES ZONES DE CONTRAINTES RELATIVES AUX GLISSEMENTS DE TERRAIN – AVIS DE MOTION

La conseillère Marie-Hélène Fortin donne avis d'intention de présenter, à la présente séance, le projet de Règlement 800-04 amendant le Règlement 800 – Plan d'urbanisme afin de modifier le texte et l'annexe 1 au plan 2 « éléments et contraintes d'intérêts » pour intégrer les zones de contraintes relatives aux glissements de terrain.

#### 2020-04-109

- a) 800-04 – PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 800 – PLAN D'URBANISME AFIN DE MODIFIER LE TEXTE ET L'ANNEXE 1 AU PLAN 2 « ÉLÉMENTS ET CONTRAINTES D'INTÉRÊTS » POUR INTÉGRER LES ZONES DE CONTRAINTES RELATIVES AUX GLISSEMENTS DE TERRAIN – ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dûment donné à la présente séance et que copie du projet de règlement a été remise aux membres du Conseil dans le délai prescrit par la loi et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère Marie-Hélène Fortin, appuyée par la conseillère Stéphanie Nantel, il est

RÉSOLU que le projet de Règlement 800-04 amendant le Règlement 800 – Plan d'urbanisme afin de modifier le texte et l'annexe 1 au plan 2 « éléments et contraintes d'intérêts » pour intégrer les zones de contraintes relatives aux glissements de terrain, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2020-04-110**

- a) 800-04 – PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 800 – PLAN D'URBANISME AFIN DE MODIFIER LE TEXTE ET L'ANNEXE 1 AU PLAN 2 « ÉLÉMENTS ET CONTRAINTES D'INTÉRÊTS » POUR INTÉGRER LES ZONES DE CONTRAINTES RELATIVES AUX GLISSEMENTS DE TERRAIN – DATE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

Sur proposition de la conseillère Marie-Hélène Fortin, appuyée par la conseillère Stéphanie Nantel, il est

RÉSOLU que la consultation publique sur le projet de Règlement 800-04 soit fixée au 11 mai 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2020-04-111**

- b) 801-52 – PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 801 – ZONAGE AFIN DE MODIFIER LES NORMES APPLICABLES POUR LES ZONES DE CONTRAINTES RELATIVES AUX GLISSEMENTS DE TERRAIN – AVIS DE MOTION

La conseillère Marie-Hélène Fortin donne avis d'intention de présenter, à la présente séance, le projet de Règlement 801-52 amendant le Règlement 801 – Zonage afin de modifier les normes applicables pour les zones de contraintes relatives aux glissements de terrain.

**2020-04-112**

- b) 801-52 – PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 801 – ZONAGE AFIN DE MODIFIER LES NORMES APPLICABLES POUR LES ZONES DE CONTRAINTES RELATIVES AUX GLISSEMENTS DE TERRAIN – ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dûment donné à la présente séance et que copie du projet de règlement a été remise aux membres du Conseil dans le délai prescrit par la loi et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère Marie-Hélène Fortin, appuyée par la conseillère Stéphanie Nantel, il est

RÉSOLU que le projet de Règlement 801-52 amendant le Règlement 801 – Zonage afin de modifier les normes applicables pour les zones de contraintes relatives aux glissements de terrain, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2020-04-113**

- b) 801-52 – PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 801 – ZONAGE AFIN DE MODIFIER LES NORMES APPLICABLES POUR LES ZONES DE CONTRAINTES RELATIVES AUX GLISSEMENTS DE TERRAIN – DATE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

Sur proposition de la conseillère Marie-Hélène Fortin, appuyée par la conseillère Stéphanie Nantel, il est

RÉSOLU que la consultation publique sur le projet de Règlement 801-52 soit fixée au 11 mai 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2020-04-114**

- c) 803-08 – PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 803 – LOTISSEMENT AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS POUR LES ZONES DE CONTRAINTES RELATIVES AUX GLISSEMENTS DE TERRAIN – **AVIS DE MOTION**

La conseillère Marie-Hélène Fortin donne avis d'intention de présenter, à la présente séance, le projet de Règlement 803-08 amendant le Règlement 803 – Lotissement afin d'ajouter des dispositions pour les zones de contraintes relatives aux glissements de terrain.

**2020-04-115**

- c) 803-08 – PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 803 – LOTISSEMENT AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS POUR LES ZONES DE CONTRAINTES RELATIVES AUX GLISSEMENTS DE TERRAIN – **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dûment donné à la présente séance et que copie du projet de règlement a été remise aux membres du Conseil dans le délai prescrit par la loi et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère Marie-Hélène Fortin, appuyée par la conseillère Stéphanie Nantel, il est

RÉSOLU que le projet de Règlement 803-08 amendant le Règlement 803 – Lotissement afin d'ajouter des dispositions pour les zones de contraintes relatives aux glissements de terrain, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2020-04-116**

- c) 803-08 – PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 803 – LOTISSEMENT AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS POUR LES ZONES DE CONTRAINTES RELATIVES AUX GLISSEMENTS DE TERRAIN – **DATE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE**

Sur proposition de la conseillère Marie-Hélène Fortin, appuyée par la conseillère Stéphanie Nantel, il est

RÉSOLU que la consultation publique sur le projet de Règlement 803-08 soit fixée au 11 mai 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2020-04-117**

- d) 808-11 – PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 808 – PERMIS ET CERTIFICAT AFIN D'AJOUTER L'OBLIGATION D'UNE EXPERTISE GÉOTECHNIQUE À CERTAINS TRAVAUX DANS LES ZONES DE CONTRAINTES RELATIVES AUX GLISSEMENTS DE TERRAIN – **AVIS DE MOTION**

La conseillère Marie-Hélène Fortin donne avis d'intention de présenter, à la présente séance, le projet de Règlement 808-11 amendant le Règlement 808 – Permis et certificat afin d'ajouter l'obligation d'une expertise géotechnique à certains travaux dans les zones de contraintes relatives aux glissements de terrain.

**2020-04-118**

- d) 808-11 – PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 808 – PERMIS ET CERTIFICAT AFIN D’AJOUTER L’OBLIGATION D’UNE EXPERTISE GÉOTECHNIQUE À CERTAINS TRAVAUX DANS LES ZONES DE CONTRAINTES RELATIVES AUX GLISSEMENTS DE TERRAIN – **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT**

CONSIDÉRANT qu’un avis de motion a été dûment donné à la présente séance et que copie du projet de règlement a été remise aux membres du Conseil dans le délai prescrit par la loi et qu’ils déclarent l’avoir lu et renoncent à sa lecture;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère Marie-Hélène Fortin, appuyée par la conseillère Stéphanie Nantel, il est

RÉSOLU que le projet de Règlement 808-11 amendant le Règlement 808 – Permis et certificat afin d’ajouter l’obligation d’une expertise géotechnique à certains travaux dans les zones de contraintes relatives aux glissements de terrain, soit adopté.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

**2020-04-119**

- d) 808-11 – PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 808 – PERMIS ET CERTIFICAT AFIN D’AJOUTER L’OBLIGATION D’UNE EXPERTISE GÉOTECHNIQUE À CERTAINS TRAVAUX DANS LES ZONES DE CONTRAINTES RELATIVES AUX GLISSEMENTS DE TERRAIN - **DATE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE**

Sur proposition de la conseillère Marie-Hélène Fortin, appuyée par la conseillère Stéphanie Nantel, il est

RÉSOLU que la consultation publique sur le projet de Règlement 808-11 soit fixée au 11 mai 2020.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

**5 PÉRIODE DE QUESTIONS ENVOYÉES PAR COURRIEL**

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens conformément à la Loi.

**6 AUTRE RÉGLEMENTATION**

**2020-04-120**

- 6.1 **AJOUT - 794-10 – PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 794 ET SES AMENDEMENTS SUR LA QUALITÉ DE VIE - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Le maire Eric Westram donne avis de motion, qu’il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement numéro 794-10 amendant le Règlement 794 et ses amendements sur la qualité de vie.

Le projet de règlement est déposé aux membres du Conseil.

**7 CONSEIL**

## **8 DIRECTION GÉNÉRALE / RESSOURCES HUMAINES / COMMUNICATIONS**

### **2020-04-121**

#### **8.1 DÉPÔT DE LA LISTE DES EMPLOYÉS TEMPORAIRES EMBAUCHÉS POUR LA PÉRIODE TERMINÉE LE 9 AVRIL 2020**

Conformément à l'article 2.1 du Règlement 920 « Règlement déléguant à certains employés municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'adjuger des contrats et de former des comités de sélection », le directeur général dépose la liste des employés temporaires embauchés pour la période se terminant le 9 avril 2020.

### **2020-04-122**

#### **8.2 AUTORISATION À SIGNER DES ENTENTES ADMINISTRATIVES AVEC LES REPRÉSENTANTS SYNDICAUX DES EMPLOYÉS COLS BLEUS ET BLANCS, SCFP LOCAL 4756**

CONSIDÉRANT que, dû à la pandémie de la COVID-19, la Ville doit travailler dans un contexte complètement différent ;

CONSIDÉRANT qu'afin de préserver la santé et la sécurité des employés et de maintenir l'offre de service à ses citoyens, la Ville doit voir à mettre en place des dispositions et revoir son organisation du travail qui verront également à respecter les lignes directrices gouvernementales ;

CONSIDÉRANT que certains de ces changements peuvent venir à l'encontre de certaines dispositions de la convention collective mais que les excellentes relations entretenues avec l'exécutif syndical permettent d'obtenir des ententes qui respectent les besoins et les réalités des deux parties ;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère Hélène Akzam, appuyée par la conseillère Melissa Monk, il est

RÉSOLU d'autoriser le directeur général et la directrice du service des Ressources humaines à signer conjointement des ententes administratives modifiant certaines clauses de la convention collective, et ce, dans le cadre de la gestion de la pandémie COVID-19.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## **9 SERVICES JURIDIQUES**

## **10 FINANCES**

### **2020-04-123**

#### **10.1 DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS – 16 MARS 2020 AU 6 AVRIL 2020**

Conformément aux articles 4.5 et 4.6 du Règlement 920 « Règlement déléguant à certains employés municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'adjuger des contrats et de former des comités de sélection », la directrice du service des Finances et trésorière dépose la liste des déboursés totalisant la somme de 3 203 793,75 \$ pour la période du 16 mars 2020 au 6 avril 2020.



**2020-04-124****10.2 DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES APPROUVÉES DE MARS 2020**

Conformément à l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* et au Règlement 920 « Règlement déléguant à certains employés municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'adjuger des contrats et de former des comités de sélection », la directrice du service des Finances et trésorière dépose la liste des commandes approuvées par les fonctionnaires de la Ville.

**2020-04-125****10.3 AMORTISSEMENT ACCÉLÉRÉ DU MONTANT DES DÉPENSES CONSTATÉES À TAXER ET À POURVOIR ASSOCIÉ AUX COÛTS DES SERVICES PASSÉS DU RÉGIME DE RETRAITE – RAPPORT FINANCIER 2019**

CONSIDÉRANT que la Ville de Rosemère a un solde de dépenses constatées à taxer et à pourvoir associé aux coûts des services passés du régime de retraite de 161 000 \$ en date du 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation du MAMH d'accélérer l'amortissement des soldes non amortis liés à ces coûts au mieux de leur capacité financière;

CONSIDÉRANT que cette capacité financière n'était pas connue avant l'élaboration du rapport financier 2019;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère Melissa Monk, appuyée par le conseiller René Villeneuve, il est

RÉSOLU d'amortir à 100 % en 2019 le solde des dépenses constatées à taxer et à pourvoir associé aux coûts des services passés du régime de retraite, au montant de 161 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**11 SERVICES TECHNIQUES / TRAVAUX PUBLICS / HYGIÈNE DU MILIEU****2020-04-126****11.1 TP-160 – RENOUELEMENT DE CONTRAT – DÉNEIGEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE ROSEMÈRE**

CONSIDÉRANT la résolution 2017-09-332 adoptée le 12 septembre 2017, octroyant le contrat TP-160 – Déneigement sur le territoire de la Ville de Rosemère pour les saisons 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 à la compagnie Pavage Dion inc.;

CONSIDÉRANT que, tel qu'indiqué au devis, la Ville peut se prévaloir d'une année additionnelle;

CONSIDÉRANT que la Ville est satisfaite des services reçus;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller René Villeneuve, appuyée par le conseiller Philip Panet-Raymond, il est

RÉSOLU de renouveler le contrat TP-160 – Déneigement sur le territoire de la Ville de Rosemère pour la saison 2020-2021 avec la compagnie Pavage Dion inc., selon les prix unitaires, pour un montant total approximatif de 430 000 \$

taxes en sus. Postes budgétaires : 02 331 00 443, 02 331 01 443 et 02 331 02 443

La présente résolution tient lieu de contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2020-04-127**

**11.2** ST-202 – ADJUDICATION DE CONTRAT – REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'AQUEDUC – RUES FORGET ET MONTCLAIR

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été dûment publié le 3 février 2020 sur SEO ainsi que sur le site internet de la Ville en date du 11 février 2020, pour le contrat ST-202 – Remplacement de la conduite d'aqueduc – rues Forget et Montclair;

CONSIDÉRANT que 8 soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 26 février 2020;

CONSIDÉRANT les recommandations de Mme Nathalie Legault, directrice du service de Planification et développement durable du territoire, en date du 10 mars 2020;

Sur proposition du conseiller René Villeneuve, appuyée par le conseiller Philip Panet-Raymond, il est

RÉSOLU d'adjuger le contrat ST-202 – Remplacement de la conduite d'aqueduc – rues Forget et Montclair au plus bas soumissionnaire conforme soit à la compagnie Excavation Villeneuve, selon les prix unitaires, pour un montant total approximatif de 936 270,50 \$ taxes en sus, le tout conditionnel à l'approbation du Règlement d'emprunt 927 par le MAMH ainsi qu'à l'obtention de l'aide financière demandée dans le cadre du Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) du MAMH.

La présente résolution tient lieu de contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2020-04-128**

**11.3** ST-153 – ADJUDICATION DE CONTRAT – RÉAMÉNAGEMENT DU PARC HARDY

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été dûment publié le 5 février 2020 sur SEO ainsi que sur le site internet de la Ville en date du 25 février 2020, pour le contrat ST-153 – Réaménagement du parc Hardy;

CONSIDÉRANT que 7 soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 11 mars 2020;

CONSIDÉRANT les recommandations de Mme Nathalie Legault, directrice du service de Planification et développement durable du territoire, en date du 16 mars 2020;

Sur proposition du conseiller René Villeneuve, appuyée par le conseiller Philip Panet-Raymond, il est

RÉSOLU d'adjuger le contrat ST-153 – Réaménagement du parc Hardy au plus bas soumissionnaire conforme soit à la compagnie Terrassement Limoges et Fils (9153-5955 Québec Inc.), selon les prix unitaires, pour un montant total approximatif de 242 919,99 \$ taxes en sus.

La présente résolution tient lieu de contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2020-04-129**

**11.4** ST-196 – ADJUDICATION DE CONTRAT – RÉFECTION ET MISE AUX NORMES DE LA PISTE CYCLABLE AU NORD DE L'AUTOROUTE 640

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été dûment publié le 21 février 2020 sur SEAO ainsi que sur le site internet de la Ville en date du 20 février 2020, pour le contrat ST-196 – Réfection et mise aux normes de la piste cyclable au nord de l'autoroute 640;

CONSIDÉRANT que 7 soumissions ont été reçues et ouvertes le 18 mars 2020;

CONSIDÉRANT les recommandations de Mme Nathalie Legault, directrice du service de Planification et développement durable du territoire, en date du 23 mars 2020;

Sur proposition du conseiller René Villeneuve, appuyée par le conseiller Philip Panet-Raymond, il est

RÉSOLU d'adjuger le contrat ST-196 – Réfection et mise aux normes de la piste cyclable au nord de l'autoroute 640 au plus bas soumissionnaire conforme soit à la compagnie Dion et SAP Excavation Inc., selon les prix unitaires, pour un montant total approximatif de 399 999,99 \$ taxes en sus, le tout conditionnel à l'approbation du Règlement d'emprunt 925 par le MAMH.

La présente résolution tient lieu de contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2020-04-130**

**11.5** ST- 173 - ADJUDICATION DE MANDAT – PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR LA RÉFECTION DE LA PASSERELLE DU MARAIS TYLEE

CONSIDÉRANT que, suite à un appel d'offres dûment publié le 11 février 2020 sur SEAO ainsi que sur le site internet de la Ville en date du 11 février 2020, pour le projet ST-173 – Plans, devis et surveillance des travaux pour la réfection de la passerelle du marais Tylee, 3 soumissions ont été reçues et que le comité de sélection s'est réuni le 9 mars 2020 afin de les analyser;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection ainsi que de Mme Nathalie Legault, directrice du service de Planification et développement durable du territoire, en date du 25 mars 2020;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller René Villeneuve, appuyée par le conseiller Philip Panet-Raymond, il est

RÉSOLU

D'adjuger le Volet 1 du mandat ST-173 – Plans, devis et surveillance des travaux pour la réfection de la passerelle du marais Tylee, au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage, soit à la firme DWB Consultants, pour un montant total de 36 380 \$ taxes en sus;

D'adjuger le Volet 2 du mandat ST-173 – Plans, devis et surveillance des travaux pour la réfection de la passerelle du marais Tylee au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage, soit à la firme DWB Consultants, pour un

montant total de 29 660 \$ taxes en sus, conditionnellement à l'approbation du Règlement d'emprunt 923 par le MAMH.

La présente résolution tient lieu de contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## **12 SERVICES COMMUNAUTAIRES**

### **2020-04-131**

#### **12.1 COMMANDITES / SUBVENTIONS / DONNS**

CONSIDÉRANT les demandes de commandites / subventions/ dons reçues;

CONSIDÉRANT les recommandations de M. Claude Guérin, directeur des Services communautaires;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller Philip Panet-Raymond, appuyée par la conseillère Stéphanie Nantel, il est

RÉSOLU de verser :

- a) 250 \$ - Don – Leucan Laurentides – Lanaudière – Campagne de financement 2020
- b) 300 \$ - Commandite – Fondation Collège Lionel-Groulx – Tournoi de golf 2020
- c) 500 \$ - Don – Fondation Collège Lionel-Groulx – Remise des bourses aux finissants 2019-2020
- d) 2 000 \$ - Subvention – Le Petit Théâtre du Nord – Forfait "Acteur municipal" incluant un tarif préférentiel réservé aux citoyens de Rosemère sur l'achat de billet pour un maximum de 150 billets
- e) 202 \$ - Don – Société canadienne du cancer – Jonquilles 2020

Poste budgétaire 02 711 00 971

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **12.2 RETIRÉ - ÉVÈNEMENT « FOOD TRUCK » 5<sup>E</sup> ÉDITION AU PROFIT DE LA FONDATION DES CHSLD DRAPEAU- DESCHAMBAULT-MAISONNEUVE**

## **13 VARIA**

## **14 CLÔTURE**

### **2020-04-132**

Sur proposition du conseiller Philip Panet-Raymond, appuyée par la conseillère Hélène Akzam, la séance est levée à 20 h 04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.